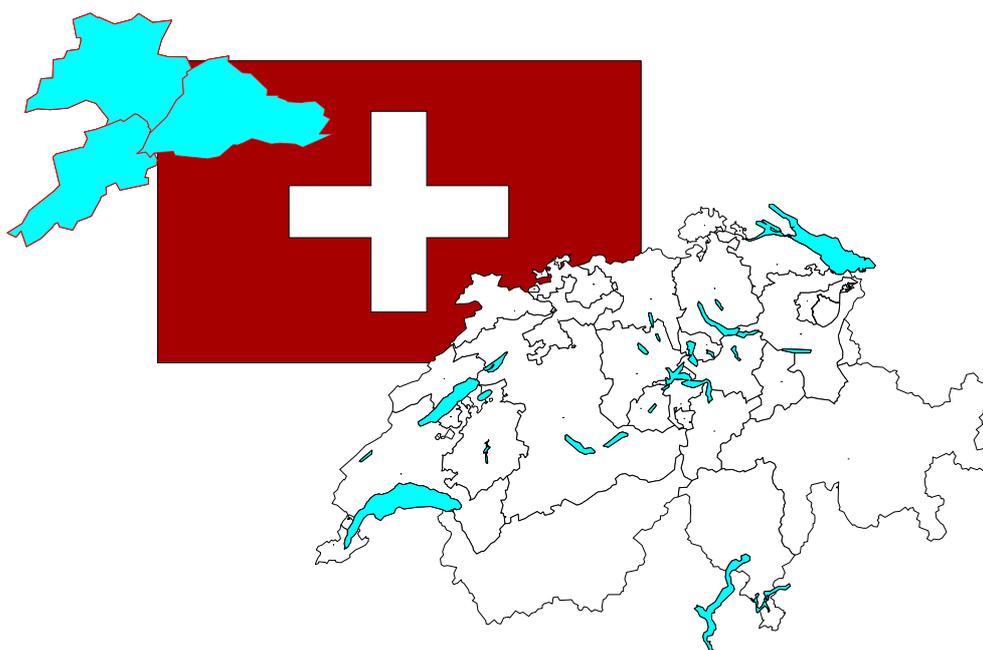




REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Bureau de la statistique



**Election des députés au
CONSEIL DES ETATS
du 24 octobre 1999**

Delémont, le 17 décembre 1999

1. ANALYSE

1.1 Introduction

En application de la Constitution cantonale (article 74, alinéa 5), les députés au Conseil des Etats sont élus au scrutin proportionnel.

La loi sur les droits politiques (RSJU 161.1) donne à son article 77 quelques directives sur la manière de voter:

- l'électeur dispose de deux suffrages. Il vote pour un ou deux candidats
- il ne peut donner qu'un suffrage à un candidat.

Le cumul n'est donc pas autorisé.

L'article 74, alinéa 5 de la Constitution cantonale (RSJU 101) précise que « Les députés au Conseil des Etats...sont élus au scrutin proportionnel ».

Lors de l'élection du 24 octobre 1999 des deux députés jurassiens au Conseil des Etats

- Les partis ont présenté les candidat(e)s suivants: Mmes Christiane Hennet (PLRJ) et Monique Cossali Sauvain (PSJ) et MM. Pierre-Alain Gentil (PSJ), Michel Juillard (PLRJ), Pierre Paupe (PDC) et Philippe Receveur (PDC).
- Ont été élus MM. Pierre-Alain Gentil et Pierre Paupe

Les termes qui désignent des personnes comprennent indistinctement des femmes et des hommes.

Les données ci-après ont été élaborées à des fins statistiques.

SEULS LES RESULTATS OFFICIELS FONT FOI !

Ils figurent à la page 58

1.2 Terminologie et technique de vote

Trois partis présentaient chacun deux candidats à cette élection. Ce sont :

Appellation officielle	Abréviation utilisée ci-après	Candidats
Parti socialiste jurassien	PSJ	Pierre-Alain Gentil Monique Cossali Sauvain
Parti démocrate-chrétien du Jura	PDC	Pierre Paupe Philippe Receveur

Est désigné bulletin sans dénomination (de parti), le bulletin officiel neutre sur lequel l'électeur a écrit à la main le nom d'un ou de plusieurs candidats (deux au maximum, comme le nombre de sièges à repourvoir). Il se distingue des autres bulletins officiels où le nom des partis et des candidats sont imprimés.

Les listes complètes, appelées aussi bulletins non modifiés, à l'en-tête d'un parti, glissées dans l'urne sans modification du texte imprimé, ont été dénombrées comme telles. Toute modification ou adjonction apportée sur ces listes en a fait des listes modifiées. Elles ont aussi été comptées séparément pour chaque parti.

Le terme de latoisage (utilisé aux pages 7, 56 et 57) signifie que le nom d'un candidat a été biffé, sans être remplacé. Si le nom est biffé et remplacé par celui d'un candidat d'une autre liste, il s'agit d'un panachage.

Les bulletins portant le nom d'un parti (écrit à la main), son abréviation ou simplement son numéro (exemple : liste no 2), ont été assimilés à un bulletin modifié de ce parti.

Dans le système proportionnel, le fait qu'un bulletin porte une dénomination joue un rôle sur le résultat du scrutin. Si le bulletin ne porte le nom que d'un seul candidat, le parti bénéficiera d'un suffrage complémentaire. Le parti obtiendra deux suffrages complémentaires si le bulletin ne porte aucun nom de candidat (mais un nom de parti).

Les suffrages complémentaires s'additionnent aux suffrages nominatifs pour déterminer le quotient électoral et la répartition des sièges. Le quotient électoral se calcule en divisant le total des suffrages par 3 (2 sièges à repourvoir + 1). Lors de l'élection de cette année, il était de 12'953 (13'371 en 1995).

D'assez nombreux cas de cumul ont été constatés et annulés par les bureaux de vote, car le cumul d'un candidat n'était pas autorisé.

Plusieurs bulletins portaient les noms de candidat/e/s au Conseil national.

1.3 Analyse

Depuis 1979 (voir le tableau de la page suivante), de moins en moins d'électeurs se rendre aux urnes pour élire les députés au Conseil des Etats. La participation qui était de 58,6 % en 1979, a atteint un nouveau plancher en 1999 avec 39,5 % (contre 40,9 % en 1995). Au Conseil national, le taux était légèrement supérieur et il atteignait 41,2 %.

Taux de participation en %		
----------------------------	--	--

Année	Scrutin				
		CANTON	Delémont	Fr.-Montagnes	Porrentruy
1979	21 octobre	58,6	51,2	61,3	66,6
1983	23 octobre	59,0	49,7	61,8	74,3
1987	18 octobre	50,0	44,5	50,5	56,8
1991	20 octobre	42,10	35,7	40,0	51,3
1995	22 octobre	40,9	36,5	42,8	46,1
1999	24 octobre	39,5	35,5	43,0	43,5

De 1995 à 1999, le nombre des électeurs potentiels a augmenté de 458, soit 0,9 %. Pour maintenir le taux de participation au niveau de celui d'il y a 4 ans, davantage de personnes doivent se rendre aux urnes, ce qui n'est pas évident à une époque où la tendance est justement inverse. Ceci a donc pour effet d'accentuer encore la baisse de participation.

A la suite de l'introduction du vote par correspondance (dès le 13 juin 1999), nous pouvions logiquement penser que cette nouvelle possibilité augmenterait le niveau de participation. Mais cela n'a pas été le cas. Le district des Franches-Montagnes fait exception à la règle et il enregistre une très légère hausse par rapport à 1995. La plus grande rigueur du climat, conjuguée à une plus forte dispersion de la population y a certainement favorisé le vote par correspondance. C'est en effet aux Franches-Montagnes que les électeurs ont le plus profité de cette nouvelle possibilité (19,35 % des votants).

Sur les 6 candidats, un seul venait des Franches-Montagnes, les électeurs de ce district se sont sentis davantage interpellés par ce scrutin et ils ont aussi voulu maintenir en poste leur représentant à Berne. Les chiffres comparatifs ci-dessous illustrent bien ce plus grand intérêt, car le district des Franches-Montagnes est le seul à enregistrer une augmentation des suffrages.

Entre les districts, le taux de participation est bien différent de la moyenne cantonale. Si le district de Porrentruy reste en tête, il est pour la première fois talonné de très près par les Franches-Montagnes. La diminution de 46,1 % de 1995 à 43,5 % en 1999 dans le district de Porrentruy est aussi la plus forte.

	1995	1999	Ecart absolu	En %
Electeurs inscrits	50'860	51'318	458	0.90
Votants				
Total canton	20'803	20'276	-527	-2.53
Delémont	9'152	9'028	-124	-1.35
Franches-Montagnes	3'041	3'132	91	2.99
Porrentruy	8'610	8'116	-494	-5.74
Suffrages (nominatifs+complém.)				
Total canton	40'113	38'859	-1254	-3.13
Delémont	17'644	17'316	-328	-1.86
Franches-Montagnes	5'929	6'081	152	2.56
Porrentruy	16'540	15'462	-1078	-6.52
PSJ				
Total canton	14'494	14'457	-37	-0.26
Delémont	9'284	8'802	-482	-5.19
Franches-Montagnes	1'559	1'887	328	21.04
Porrentruy	3'651	3'768	117	3.20
PDC				
Total canton	15'700	16'356	656	4.18
Delémont	5'000	5'944	944	18.88
Franches-Montagnes	3'411	3'482	71	2.08
Porrentruy	7'289	6'930	-359	-4.93
PLRJ				
Total canton	9'919	8'046	-1873	-18.88
Delémont	3'360	2'570	-790	-23.51
Franches-Montagnes	959	712	-247	-25.76
Porrentruy	5'600	4'764	-836	-14.93

D'une manière générale, l'électorat ne s'est pas passionné pour cette élection. L'impression générale, dans le grand public, donnait à penser que "le jeu était pipé d'avance". Ceci n'a pas favorisé la participation.

D'une commune à l'autre, des écarts importants de participation ont été constatés. Nous indiquons à la page suivante les valeurs extrêmes relevées dans chaque district :

Districts	Taux de participation	
	Le plus bas	Le plus haut

Delémont	Ederswiler	24,8	Vellerat	55,3
Fr.-Montagnes	Goumois	25,3	Montfaverhier	61,3
Porrentruy	Grandfontaine	24,7	Rocourt	67,4

La discipline de vote au sein des partis - mesurée dans le rapport des listes non modifiées et modifiées - place le PSJ en tête avec 82,1 % de listes non modifiées (82,1 et 76,8% en 1991 et en 1995). Pour le PSJ le record est dans le district de Porrentruy avec 83,7 %. Le PLRJ se place en deuxième position avec 75,4 % (59,7 % et 74,6 % en 1995 et en 1991) et la palme revient aux Franches-Montagnes avec 76,2 %. En dernière position vient le PDC avec 69,0 % (59,7 % et 76,5 % en 1995 et 1991), avec une mention au district de Porrentruy avec 73,5 %.

Entre 1991 et 1995, le nombre des électeurs inscrits a passé de 49'687 à 50'860 (+ 1'173 électeurs, dont 954 Suisses de l'étranger) et celui des votants de 20'917 à 20'803 (- 114). Ce dernier chiffre laisse apparaître peu de changement. Voici les modifications intervenues dans le nombre total des listes de partis :

Années	Partis	Nombre de listes (non modifiées et modifiées)			
		CANTON	Delémont	Fr.-Montagnes	Porrentruy
1991	PSJ	5'881	3'566	841	1'474
1995		6'695	4'308	771	1'616
1999		6'735	4'115	904	1'716
Différence 1995-1999		-40	-193	133	100
1991	PDC	7'289	2'658	1'024	3'607
1995		7'251	2'262	1'491	3'498
1999		7'608	2'728	1'547	3'333
Différence 1995-1999		357	466	56	-165
1991	PLRJ	6'366	1'809	672	3'885
1995		4'908	1'610	512	2'786
1999		3'974	1'250	374	2'350
Différence 1995-1999		-934	-360	-138	-436

Le PDC gagne 357 listes supplémentaires (avec une forte avance dans le district de Delémont, mais un recul en Ajoie et dans le Clos du Doubs).

Le PSJ est en léger recul sur le plan cantonal (progression conséquente sur le Haut-Plateau + Ajoie et une diminution dans la Vallée).

Le PLR est en baisse dans tous les districts.

Sur le plan des suffrages obtenus, la force des partis est la suivante: PDC 42,09 % (contre 39,15 % et 36,88 % en 1995 et 1991), PSJ 37,2 % (36,02 % et 30,85 % en 1995 et 1991) et PLRJ 20,71 % (24,83 % et 32,25 % en 1995 et 1991).

A titre informatif seulement, car la comparaison n'est guère possible, lors de l'élection du Parlement jurassien en 1998, les pourcentages étaient les suivants: PDC 31,73 %, PSJ 21,95 % et PLRJ 23,65 % (PCSI: 13,57 % / POP 2,11 % / UDC 2,3 % / AUTREMENT (Mej et Combat socialiste) 4,7 %). Ces pourcentages sont toutefois les plus représentatifs de l'échiquier politique jurassien.

Lors de cette dernière élection des députés jurassiens au Conseil des Etats, les forces de gauche (POP + AUTREMENT) ont plutôt soutenu les candidats socialistes et celles de droite (UDC) les candidats du PLRJ. L'électorat PCSI s'est partagé entre le PSJ et le PDC. Comme par rapport à

1995 le PDC a fait une progression plus importante que le PSJ, il est vraisemblable que davantage d'électeurs PCSI ont soutenu le PDC. Au vu du recul général du PLRJ dans tous les districts, on peut affirmer qu'il n'a pas reçu d'appui de la part du PCSI.

Les bulletins sans dénomination de partis étaient passés de 871 à 1.419 (+61 %) de 1991 à 1995 et ils reviennent à 1.279 en 1999. Ils ont apporté 909 suffrages au PDC (contre 1.003 en 1995 et 668 en 1991), 909 (1.005 en 1995 et 605 en 1991) au PSJ et 315 (319 en 1995 et 291 en 1991) au PLRJ.

Les suffrages blancs (ou lignes non utilisées) sont recensés sur les bulletins sans dénomination, dans un but de contrôle. Sur les 1.279 bulletins dénombrés comme tels, 431 électeurs (contre 433 et 178 en 1995 et en 1991), soit le 34 % (30% / 20 % en 1995 et 1991) n'ont porté leur choix que sur un seul des 6 candidats (au lieu de deux, comme ils en avaient le droit). Cette pratique peut aussi bien traduire une volonté d'avantager plutôt le candidat choisi qu'une manifestation d'insatisfaction à l'égard des candidats et des listes présentés.

Dans les tableaux et les graphiques de synthèse des pages 49 et suivantes, on verra que deux partis - le PSJ et le PDC - ont reçu plus de suffrages qu'ils n'en ont donnés. C'est exactement l'inverse de 1995. En revanche, le PLRJ en donne plus qu'il n'en reçoit et ce fut aussi l'inverse en 1995.

Il y n'y a pas de grandes variations entre les chiffres de 1995 et ceux de 1999, qui restent d'un même ordre de grandeur.

L'examen des suffrages obtenus par district (tableau et graphique pages 54 et 55) confirme manière générale que c'est dans son district que le candidat récolte proportionnellement le plus de suffrages. Christiane Hennet, Philippe Receveur et Pierre Paupe font exception à la règle en obtenant respectivement 57 %, 44 % et 41 % dans le district de Porrentruy. Ceci s'explique par la force de leur parti dans ce district, mais aussi par l'importance de son électorat.

L'analyse des listes modifiées de chaque parti permet de se faire une idée concrète de l'ampleur du latoisage et du panachage. Alors que sur les listes complètes les candidats d'un même parti sont mis sur pied d'égalité, l'utilisation d'une liste modifiée vise justement à avantager l'un ou l'autre candidat. Cette technique est particulièrement mise en évidence dans le cas de Pierre Paupe qui, dans plus de 9 cas sur dix, figure sur les listes modifiées du PDC aux Franches-Montagnes. Les électeurs PDC de ce district ont manifestement voulu faire barrage à son colistier, Philippe Receveur, qui n'obtient un suffrage que dans un peu plus d'un cas sur dix. C'est le réflexe régional qui a parlé en faveur de Pierre

Paupe, comme d'ailleurs en 1995 (avec 90,8 % des suffrages).

Dans l'ensemble du canton, c'est Pierre-Alain Gentil qui a obtenu le meilleur score au niveau du latoisage, mais il est talonné de près par Michel Juillard. En revanche, les deux candidates ont été les plus fréquemment biffées sur les listes de leur parti, dans un peu plus de 6 cas sur dix pour Mme Cossali Sauvain et dans les trois quarts des cas pour Mme Hennet.

4 Résultats des élus

Pierre-Alain GENTIL

Rang: il réalise le meilleur score personnel avec 7457 suffrages (7.402 en 1995).

Les 61 % des voix obtenues proviennent bien évidemment du district de Delémont (66 % en 1995), où il dépasse de 16,5 % le pourcentage détenu par le district sur l'ensemble des suffrages exprimés dans le canton. Avec 13,2 % aux Franches-Montagnes, il est assez proche de la norme (15,6 %). Par norme il faut entendre le pourcentage des suffrages du district par rapport au total du canton. Mais il en est très éloigné dans le district de Porrentruy (26 % et la norme est de 39,8 %). Par rapport à 1995, il renforce sa position aux Franches-Montagnes et dans le district de Porrentruy, où il obtient 200 suffrages de plus dans chaque cas.

Comme nous l'avons précédemment signalé, des 6 candidats, il est celui qui a été le moins biffé ou panaché. Les 74 % (69 en 1995) de ses suffrages sont obtenus sur les bulletins non modifiés de son parti et 7 % (6,9 en 1995) auprès du PDC et du PLRJ. De tous les candidats, il récolte le plus grand nombre de suffrages sur les listes sans dénomination (8,1 % contre 8,9 en 1995).

Particularités: c'est à Delémont - ville dont il est maire - qu'il enregistre la meilleure performance avec 1'740 suffrages (contre 1'984 en 1995). Son plus faible résultat est réalisé à Roche d'Or où il n'obtient qu'un seul suffrage.

Dans le district de Delémont, il a obtenu 4'543 suffrages, contre 4'888 en 1995. Ce recul de 345 voix est principalement dû au plus faible score réalisé sur les listes modifiées du PSJ (736 en 1995 et 499 en 1999), alors que le nombre de listes non modifiées n'a pratiquement pas changé.

Pierre PAUPE

Rang: au second rang des six candidats, il obtient 7'435 suffrages (7.228 en 1995), à 22 voix du meilleur score. Il devance son colistier, Philippe Receveur, de 40 suffrages.

En 1991, à titre de comparaison, J.-F.Roth en avait obtenu 7.794.

En récoltant le 25,9 % de ses suffrages aux Franches-Montagnes (soit 10,3 % de plus que la norme), il réalise le meilleur score des 6 candidats et prend un avantage décisif (de 803 voix) sur son colistier Cette avance est primordiale, si l'on songe que dans le district de Delémont il a 544 suffrages de retard sur M. Receveur et 219 dans le district de Porrentruy. Avec 33 % de ses voix dans le district de Delémont, il est à 11,5 % de la norme, donc assez loin, et il obtient 228 suffrages de plus qu'en 1995. C'est dans celui de Porrentruy qu'il s'en approche le plus, avec 1,4 % de moins et où il totalise 3'060 suffrages, soit 4 de plus qu'en 1995.

Sur les listes modifiées des autres partis, il obtient 681 voix, ce qui le place en seconde position de tous les concurrents. Il réalise aussi la deuxième meilleure performance en obtenant 479 suffrages sur les listes sans dénomination (contre 552 en 1995).

Particularités: à Saignelégier - où il a été maire de 1989 à 1996 - il a obtenu le meilleur résultat de tous les candidats (avec 486 voix, contre 570 en 1995, soit le 33,5 % des suffrages nominatifs et complémentaires du chef-lieu). C'est à Vellerat et à Ederswiler qu'il réalise les plus petits nombres de voix avec respectivement 9 et 12 suffrages.

Bureau de la statistique

Philippe Kauffmann

Delémont, le 23 décembre 1999
STA/PhK